

La possible mauvaise affaire fiscale de Messi

En rejoignant le club du PSG, la star du ballon rond, Lionel Messi, pourrait bénéficier du régime de l'impatriation. Ce dispositif fiscal, si l'attaquant du club parisien est éligible, réduira la base imposable de son salaire à l'impôt sur le revenu.

La nouvelle a fait couler de l'encre cet été, et des larmes. L'arrivée au PSG de la star argentine ravit les supporters et relance les espoirs du club parisien de décrocher, enfin, son premier titre à la Champions League.

Pour compléter le dispositif offensif aux côtés de Neymar (et Mbappé ?), les propriétaires qataris du PSG ont sorti leur chéquier. Selon le Parisien, l'ex-joueur du Barça aurait négocié un salaire net annuel de 41 millions d'euros. A ce niveau de rémunération, Lionel Messi se situe dans la tranche marginale de l'impôt sur le revenu à hauteur de 45 %.

Un régime fiscal généreux pour les appelés de l'étranger

Malgré l'enfer fiscal souvent décrié, la France recèle, pourtant, de dispositifs fiscaux pour attirer les talents de l'étranger. Le régime de l'impatriation, relevant de l'article 155 B du Code général des impôts, permet de défiscaliser dans la limite de 30% de son salaire ou de 50% global si une activité est également exercée à l'étranger. La prime d'impatriation s'applique sur la différence de rémunération entre celle du bénéficiaire et la moyenne des salaires d'une fonction similaire au sein de l'entreprise. Pour profiter de la prime, le bénéficiaire se doit de négocier un salaire supérieur à celui de ces futurs collègues.

Le dispositif reste soumis à plusieurs conditions, dont l'obligation du bénéficiaire à ne pas avoir été fiscalement domicilié en France au cours des 5 dernières années. Une évidence pour Messi dont l'essentiel de sa carrière s'est déroulé au sein du championnat espagnol.

La seconde obligation tient dans la nécessité d'« avoir été appelé de l'étranger à occuper un emploi dans une entreprise établie en France », d'après l'article 155 B du Code général des impôts. Aïe, à en croire les informations de L'Equipe, l'arrivée de Lionel Messi à Paris tiendrait plus d'une proposition de la famille du joueur que d'une initiative du club. Léo aurait, donc, fait une candidature spontanée ! Le PSG ne l'aurait pas appelé. Par conséquent, l'exonération d'impôt sur une partie de sa rémunération pourrait lui passer entre les pieds.

Las, son inéligibilité serait d'abord une mauvaise nouvelle pour les finances du club parisien. En effet, dans le milieu, la rémunération se négocie net d'impôt. En compensation, le PSG se verrait contraint de lui verser un salaire brut plus élevé.

Une pression accrue sur l'imposition de son patrimoine

Les indiscretions de la famille Messi n'impacteraient pas seulement l'imposition de la rémunération du joueur. En effet, le régime de l'impatriation s'applique aussi sur les revenus mobiliers hors de France. Il permet de réduire de moitié la base imposable des revenus du capital. Une belle affaire pour le joueur dont les revenus engendrés au cours de sa carrière auraient dépassé le cap du

milliard d'euros, selon une estimation du magazine Forbes en septembre 2020.

Si le régime de l'impatriation est généreux sur les revenus du travail et du capital, il ne s'appliquerait, en revanche, pas sur l'intégralité des sources de revenus du joueur. Car, la rémunération globale des sportifs en général repose en partie sur leur contrat avec leur équipementier et autres partenariats avec des marques. La pulga n'échappe pas à cette tendance lucrative.

En acquérant le sextuple Ballon d'Or, le PSG s'offre un joueur d'exception mais aussi une icône mondialement admirée qui devrait tirer vers le haut les revenus du club grâce à la vente des billets et des produits dérivés dont le fameux maillot floqué Messi que les fans s'arrachent. Spécialiste des transferts à grand prix, dont celui de Neymar négocié à 222 millions en 2017, le PSG ne peut ignorer le régime de l'impatriation pour attirer les internationaux. Les déclarations de la famille de Messi dans la presse ne constituent pas une preuve suffisante de sa non éligibilité à la prime d'impatriation mais peuvent attirer l'attention des services fiscaux.

La prime d'impatriation est limitée dans le temps jusqu'à la 8e année suivant la prise de fonction. Le Messi, âgé de 34 ans, aura probablement mis un terme à sa carrière d'ici là non sans avoir rapporté, on l'espère, une première étoile au PSG après en avoir mis plein les yeux à une génération de supporters.